



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 21.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Béatrice BULOUE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Le quorum étant atteint, Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 janvier 2025

Publié sur le site internet de la commune le 30 janvier 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE
p.d. Annick MARTZ-KOERNER



9. Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels conformément aux conditions fixées aux articles L. 332-14 ou L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération des agents contractuels sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent

L'autorité territoriale peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- Le recrutement d'un agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant pour accompagner l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche à 45 berceaux.

Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose la création de poste présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE la création de poste présentée en annexe.
- PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Par délégation




Annick MARTZ-KOERNER
1^{ère} Adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,


Cathie PETRI

Conseil Municipal – Séance du 27/01/2025

Annexe 3 - Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 
ID : 067-216703090-20250127-DEL20250127PV09-DE

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunération	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibération	Voie contractuelle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin permanent
27/01/2025	01/02/2025	Médico-sociale	C	Agent social territorial	Agent social	Niveau 3	C1 à C3	35	1,00	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI